

// Procès-verbal

Association Région Valais romand – Assemblée générale

Date	12.06.2024
Heures début > fin	11h00 > 12h15
Lieu	Le Bouveret, Salle des spectacles
Rédacteur	Maë DERIVAZ
Distribution	Aux présidents et préfets du Valais romand

Présents selon liste déposée au secrétariat

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2024
4. Rapport 2023 du Président et du Directeur
5. Présentation des comptes 2023
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation des comptes 2023 et décharges aux organes responsables
8. Désignation de l'organe de contrôle pour les comptes 2024
9. Méthode de rétrocession de la taxe au sac
10. Parole aux invités
11. Divers



1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour

En ouverture de séance, le Président Philippe Varone salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants de cette assemblée générale. Il remercie la Commune de Port-Valais et son Président pour son accueil. Il passe ensuite la parole à Pierre Zoppolletto qui exprime quelques mots sur sa Commune.

La liste des présences est disponible auprès du secrétariat.

Le Président précise qu'aucune décision ne sera prise au point 9. Cette dernière sera reportée à l'assemblée générale de décembre 2024.

Décision : L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Nomination des scrutateurs

Sur proposition du Président, l'assemblée nomme deux scrutateurs :

- Xavier Moret, Préfet du District de Martigny
- Alphonse-Marie Veuthey, Préfet du District de Monthey

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2024

Décision : Sans remarque, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Rapport du Président et du Directeur

Philippe Varone rappelle les critères d'actions et les objectifs de l'Antenne.

Le Directeur commente le rapport d'activités 2023.

À préciser que ce document est disponible en ligne sur le site internet :

https://www.regionvalaisromand.ch/data/documents/Qui-sommes-nous/20240517_rapport-activite-2023-2024-regionvalaisromand.pdf

Grégory Carron ajoute que les communes recevront un courriel concernant la LIPDA et la désignation d'un DPO tout prochainement.

Le Président expose les différents partenaires et rappelle l'importance des échanges.

Décision : L'assemblée générale approuve formellement et à l'unanimité des membres présents le rapport proposé.

5. Présentation des comptes 2023

Le Directeur détaille les comptes 2023.

Actifs	2023	2022
Trésorerie	2'186'661	2'528'417
Créance envers des tiers	137'549	94'342
Actifs transitoires	4'725'668	2'701'705
C/c projets	52'892	111'004
Titre	201	201
Mobilier	41'200	50'000
Informatique	37'100	31'500
Total des actifs	7'181'271	5'517'169



Passifs	2023	2022
Créanciers tiers	3'308'428	122'340
Rétrocession taxe au sac	534	2'664'946
C/c projets	61'316	36'811
Passifs transitoires	1'351'662	12'567
Provision pour engagement Plaine-Montagne	70'000	141'435
Capital de l'Association	2'539'071	2'508'798
Résultat de l'exercice	- 149'740	30'272
Total des passifs	7'181'271	5'517'169

Produits 2023

Produits	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Contribution des communes	805'335	805'335	794'070
Contribution du Canton	972'687	1'052'000	837'137
Autres mandats pour collectivités publiques	339'201	352'550	235'695
Contributions de tiers sur projets	28'910	25'000	25'320
Autres produits	71'486	25'000	3'097
Produits financiers	5'770	--	--
Total des produits	2'223'389	2'259'885	1'895'319

Charges 2023 (1/2)

3 / 7

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation et d'administration	-1'933'897	-1'933'000	-1'611'016
Salaires	-1'379'189	-1'380'000	-1'084'442
Charges sociales	-299'260	-298'000	-239'261
Charges du comité	-30'061	-33'000	-33'000
Frais formation et autres frais de personnel	-34'135	-26'000	-38'170
Frais de déplacement et de représentation	-24'039	-28'000	-29'512
Loyer, charges et entretien	-70'009	-60'000	-69'751
Assurances commerciales	-3'527	-3'000	-3'878
Téléphone, fax, portables	-9'323	-10'500	-9'037
Frais de port	-1'255	-2'500	-1'948
Maintenance et frais informatiques	-30'697	-20'000	-44'079
Frais divers d'administration (papeterie, impressions)	-5'415	-10'000	-5'372
Communication	-29'797	-50'000	-37'697
Abonnements, publications, cotisations	-11'566	-5'500	-8'767
Honoraires de fiduciaire	-5'624	-6'500	-6'100



Charges 2023 (2/2)

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges des projets	-410'763	-292'00	-219'070
Formation entretien sentiers VTT	-6'397	-10'000	-21'088
Intelligence territoriale	-77'389	-15'000	-6'650
• Plateforme intercommunalité	-27'471		-
• Projet Quartiers et serveur de données	-49'918	-	-
eGov	-71'397	-100'000	-36'551
• Plateforme nexAdmin + évtl "Anibis des communes"	-54'290	-	-
• Cyberadministration : mandats d'experts pour réalisation fiches thématiques	-17'107	-	-
Vivre et travailler en Valais	-7'779	-5'000	-2'800
Interface numérique SmarTer (aide à la décision)	-181'973	-140'000	-115'712
Pénurie d'énergie et PCA	-45'506	-	-
Veille stratégique	-9'420	-2'000	-4'315
Déchets urbains	-10'902	-15'000	-31'954
Charges extraordinaires	-	-5'000	-
Charges d'amortissements et charges financières	-28'469	-23'650	-34'960
Amortissements	-28'343	-23'500	-34'340
Charges financières	-126	-150	-620

Résultat de l'exercice 2023

Pertes et profits	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Total des produits	2'223'389	2'259'885	1'895'319
Total des charges	- 2'373'129	- 2'248'650	- 1'865'047
Résultat de l'exercice	- 149'740	11'235	30'272

Le Président précise que le rôle de l'Antenne n'est pas de thésauriser, mais d'être à disposition des communes.

4 / 7

Le Président de Champéry, Jacques Berra, demande si SmarTer est utilisable pour différents projets communaux, pas seulement pour les agglos. Le Directeur annonce que l'outil est sur le point d'être opérationnel. Léonard Evéquo, Directeur adjoint, se tient à disposition pour en discuter. Jacques Berra remercie l'Antenne pour le développement de cet outil.

6. Rapport de l'organe de révision

La fiduciaire Nofival SA, organe de révision, donne connaissance de leur rapport de révision des comptes 2023. Elle conclut que les comptes au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'Association.

7. Approbation des comptes 2023 et décharges aux organes responsables

Décision : L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents les comptes 2023 de l'Association Région Valais romand tels que présentés et en donne décharge aux organes responsables.

8. Désignation de l'organe de contrôle pour les comptes 2023

Décision : Sur proposition du Comité qui a la volonté de renouveler à juste cadence l'organe de révision, l'assemblée générale désigne à l'unanimité des membres présents la Fiduciaire Nofival SA à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'année 2024.



9. Méthode de rétrocession de la taxe au sac

Philippe Varone rappelle qu'il n'y aura pas de décision à prendre pour ce point.

Une des premières décisions communes des autorités du Valais romand était celle de la taxe aux sacs. Le Président expose quelques chiffres importants (annexe 1).

Un point d'intention sur la perte de CHF 1 million est mis en avant. L'Antenne a été alertée d'un marché noir des sacs taxés. Une procédure afin de défendre les intérêts collectifs a été engagée.

Les rôles des communes, des usines et de l'Antenne ainsi qu'une synthèse se trouvent dans l'annexe 1.

Le Président précise que la convention de rétrocession de la taxe au sac entre les communes et l'Antenne court jusqu'au 31 décembre 2025. Cependant, Philippe Varone appelle les communes à soutenir la poursuite d'un système harmonisé au-delà de l'échéance.

Les objectifs attendus pour décision lors de l'AG de décembre 2024 sont les suivants :

- Confirmer la volonté de poursuivre avec un système commun ;
- Déterminer des exigences techniques concernant les pesages géolocalisés ;
- Valider une méthodologie de rétrocession de la taxe au sac ;
- Formaliser un nouveau projet de convention entre les communes et l'Antenne.

Philippe Varone ajoute que la méthodologie idéale n'existe pas. En revanche, l'augmentation du prix du sac ne résoudra pas le problème. L'intérêt économique est de mettre en avant le tri afin de baisser le poids du sac. Les communes n'ont pas les mêmes infrastructures. Elles sont donc appelées à faire les démarches nécessaires à un bon fonctionnement. Un système ne pénalisant pas les bons élèves pourra ensuite être mis en place.

5 / 7

Le Président demande aux communes d'engager l'Antenne à continuer de chercher une solution. Il donne la parole aux présidents.

Discussions :

Le Président d'Anniviers, David Melly, exprime ses remerciements envers l'Antenne pour avoir pris en compte tous leurs échanges d'informations.

Cependant, il informe que sa commune reste défavorable au système annoncé pour les raisons suivantes :

- Les critères établis sont jugés encore discutables par la commune.
- Les communes touristiques, telles qu'Anniviers, sont désavantagées en raison du nombre de sacs à moitié remplis jetés dans les conteneurs à déchets.

Il est suggéré que les méthodes de fonctionnement idéal pour réduire les déchets soient transmises aux communes ayant des difficultés à se conformer. La Commune d'Anniviers accepte d'assumer ses responsabilités et de payer en cas de non-conformité. Toutefois, David Melly insiste sur la nécessité d'établir des critères stricts et uniformes pour toutes les communes.

David Melly précise également que si la méthodologie annoncée devait être retenue, la Commune d'Anniviers se verrait contrainte de quitter le système, ce qui pourrait entraîner les habitants à jeter leurs sacs dans les conteneurs de la Commune de Sierre.



Philippe Varone remercie le Président d'Anniviers pour son intervention et rappelle que l'Antenne est à disposition pour l'échange de bonnes pratiques.

Florian Piasenta, Président de la Commune de Salvan et Président du groupe de travail sur la taxe aux sacs, prend la parole. Il remercie la Commune d'Anniviers pour avoir amené des discussions différentes au sein du Comité. Toutefois, il met en avant que la Commune de Salvan a cherché des solutions pour cette taxe et n'est pas récompensée. Il ajoute que le but de la commission est de continuer à travailler ensemble et non de faire en sorte qu'une commune fonctionne différemment ou de créer des conflits.

Philippe Varone reconnaît la nécessité de collaborer pour trouver des solutions harmonisées et efficaces pour la gestion des déchets.

10. Parole aux invités

a) Message d'Eric Bianco, Chef de service (SETI)

Eric Bianco remercie l'Antenne et les communes pour l'excellente collaboration.

Il a eu l'occasion d'invoquer les questions de la nouvelle loi sur la NPR pendant la séance du Comité qui précédait cette assemblée.

Il conclut en mentionnant que la perte de l'exercice 2023 n'est pas négative. Les fonds ont été utilisés à bon escient et de la manière la plus adéquate possible.

b) Message d'Adrian Zumstein, Chef du service (SDT)

Adrian Zumstein remercie l'Antenne et les communes pour l'efficace collaboration qu'il a pu constater dans les différents dossiers en cours. Il excuse l'absence d'Aurélié Défago, aménagiste au SDT et membre du Comité de l'Antenne. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour passer en revue les gros chantiers en cours et à venir impliquant le SDT, l'Antenne, les communes et les agglos :

- La consultation de la stratégie cantonale 2030 pour les agglomérations est terminée. Le SDT intègre actuellement les retours et reviendra prochainement vers les différents acteurs avec une version consolidée, avec pour objectif une validation par le Conseil d'Etat cette année encore ;
- L'une des exigences de la Confédération dans le cadre de la LAT était l'établissement d'un outil de gestion des zones d'activités économiques (ZaE). Un comité de pilotage dont l'Antenne fait partie planche actuellement sur la question. Récemment un mandat externe a été donné et la FCV consultée. Une validation par le Conseil d'Etat d'un tel outil de gestion serait souhaitée pour fin 2024 ;
- Dans le cadre de la révision globale des plans de zones (PAZ), cinq communes ont déjà soumis leur PAZ. Deux d'entre eux ont été homologués. L'exemple de la commune de Fully, dont le dossier est actuellement bloqué au Tribunal fédéral (TF) est également donné. Un autre exemple cité concerne la commune de Nendaz qui a volontairement retiré son dossier d'homologation pour une réévaluation interne ;
- Les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour adapter leur règlement des constructions (art. T1-1 al. 2 LC). Dans la pratique, cela nécessite également de réviser complètement le PAZ. Étant donné un flou juridique sur le fait de savoir si oui ou non



certaines dispositions transitoires continueront à s'appliquer après le 1^{er} janvier 2025 en cas de non-adoption par les communes d'une réglementation spécifique, une motion urgente (n° 2024.05.071) a donc été déposée au Grand Conseil. Celle-ci demande une prolongation du délai fixé au 1^{er} janvier 2025 ;

- L'une des importantes stratégies cantonales restant à (re)définir est celle concernant les surfaces d'assolement (SDA). Un travail est actuellement mené par le SDT pour la création d'un GT spécifique « SDA ». Les Antennes régionales pourraient être associées au processus, tout comme le SETI et la FCV.

11. Divers

Le Président Philippe Varone réitère ses remerciements à l'ensemble des membres du Comité et des collaborateurs de l'Antenne pour leur engagement quotidien. Il adresse un vif message encourageant pour la qualité des relations entretenues et pour l'attention consacrée par les différents partenaires aux actions de l'Antenne Région Valais romand.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 12h15.

Maë Derivaz

Assistant de direction junior

// annexe

1. Présentation